



Doc. 12844

23 janvier 2012

Abus de la détention provisoire dans les Etats parties à la Convention européenne des droits de l'homme

Proposition de résolution

plusieurs membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée parlementaire souligne que la protection adéquate du droit à la liberté est une préoccupation qui est au cœur même de la démocratie et de l'Etat de droit. Toute ingérence dans ce droit doit être strictement conforme à la liste exhaustive de dérogations admissibles que prévoit l'article 5 paragraphe 1 alinéas a à f de la Convention européenne des droits de l'homme, dont la teneur doit être interprétée avec la plus extrême vigilance et le plus grand soin.

L'Assemblée souligne en outre le lien étroit qui existe entre le droit à la liberté et un certain nombre d'autres droits fondamentaux, en particulier le droit à un procès équitable.

L'Assemblée souscrit aux observations récentes du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe concernant le recours excessif à la détention provisoire. Par ailleurs, l'Assemblée dresse le même bilan que la Recommandation (2006)13 du Comité des Ministres relativement aux difficultés qui pèsent actuellement sur la détention provisoire en Europe.

Tout un faisceau d'indices donne à penser qu'un certain nombre d'Etats membres du Conseil de l'Europe ont des difficultés systémiques, profondément enracinées, et connaissent des dysfonctionnements en ce qui concerne la protection des droits des prévenus.

L'Assemblée décide en conséquence de réfléchir à la question de ce qu'il y a lieu de faire pour lutter contre de telles pratiques inadmissibles qui constituent un affront aux valeurs qu'elle défend.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MARTY Dick, Suisse, ADLE
CHARALAMBOPOULOS Georges, Grèce, SOC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
ÇONKAR Ahmet Berat, Turquie, GDE
DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
FERIĆ-VAC Mirjana, Croatie, SOC
FRUNDA György, Roumanie, PPE/DC
GARDETTO Jean-Charles, Monaco, PPE/DC
HOLOVATY Serhiy, Ukraine, ADLE
HÖRSTER Joachim, Allemagne, PPE/DC
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
LOUTFI Younal, Bulgarie, ADLE
MAHOUX Philippe, Belgique, SOC
MARCENARO Pietro, Italie, SOC
MINCHEV Krasimir, Bulgarie, PPE/DC
PANȚIRU Tudor, Roumanie, SOC
POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC
POURGOURIDES Christos, Chypre
RACHOŃ Janusz, Pologne, PPE/DC
RUSTAMYAN Armen, Arménie, SOC
STOILOV Yanaki, Bulgarie, SOC
TÜRKEŞ Tuğrul, Turquie, GDE
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste